Texte CAA Versailles - 12/09/2016

Contexte

Après l'attentat de Nice, l'été a été marqué par une nouvelle surenchère sécuritaire, ainsi que la multiplication de discours stigmatisant certaines communautés. Enfermés dans la course à l'élection présidentielle, les auteurs de telles sorties médiatiques, quels que soient leurs partis politiques, alimentent les fractures de la société française, contribuant à une libération de la parole raciste et xénophobe particulièrement inquiétante. A cet égard, le traitement des migrants est particulièrement révélateur de cet état d'esprit : conditions d'accueil déplorables, démantèlement violent d'un grand nombre de camps. Dans le second degré, l'accueil des élèves, enfants de migrants, en UPE2A est rendu très difficile en raison d'un manque de places. Le SNES soutient l'appel à la manifestation initié par le Mouvement de la Paix prévue le 24 septembre.

Les questions économiques et sociales sont alors escamotées du débat politique. La baisse des chiffres du chômage n'est qu'un leurre relevant davantage d'un habile jonglage entre les différentes catégories de chômeurs telles qu'elles sont définies par Pôle Emploi plutôt que d'effets positifs de la politique économique menée par le Gouvernement.

Par ailleurs, les récentes déclarations du secrétaire d'Etat au commerce annonçant que la France demandera l'arrêt des négociations sur le TAFTA supposent, pour être suivies d'effet, que les 28 entérinent une telle décision alors qu'ils viennent d'en confirmer le mandat à la commission en juin dernier. En l'état, ce mandat court toujours. Mais surtout, il faudrait, pour être cohérent, refuser de ratier le 18 octobre prochain le CETA qui est un accord de même teneur négocié entre l'UE et le Canada, ce que se refuse à proposer le gouvernement. Les propos du secrétaire d'Etat ne sont donc qu'un écran de fumée qui vise à calmer les esprits pour mieux entériner le CETA. Le collectif Stop Tafta appelle à mobilisation le 15 octobre prochain, le SNES et la FSU devront en être activement.

L'été, à travers notamment la polémique sur le burkini, a montré à quel point la laïcité pouvait être dévoyée et instrumentalisée. Cette instrumentalisation doit être dénoncée et combattue.

Il est alors de la responsabilité du mouvement syndical de faire vivre les questions économiques et sociales. Le SNES-FSU appelle à participer à la journée d'action interprofessionnelle contre la loi Travail du 15 septembre, et doit ensuite continuer à mettre en lumière la cohérence d'un grand nombre de mesures prises durant le quinquennat de François Hollande. A travers la Loi Travail, le service civique et le possible service civique obligatoire pour les jeunes de 18 à 25 ans, il s'agit bien de flexibiliser et précariser encore davantage la jeunesse, pourtant proclamée grande priorité du futur ex-candidat Hollande. Les contacts doivent continuer avec l'intersyndicale et les organisations de jeunes pour continuer à faire la lumière sur la réalité de la politique économique et ses effets dévastateurs et le modèle économique qu'elle sous-tend.

Retraités

Le SNES appelle les retraité-es à se mobiliser le jeudi 29 septembre, nouvelle journée nationale d'action initiée par le groupe des 9, pour la défense de leur pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions.

Avec une augmentation dérisoire de 0,1% au 1er octobre 2015 après un gel de 30 mois, le pouvoir d'achat des retraité-es est gravement amputé par les mesures fiscales spécifiques, le coût des complémentaires santé, le poids des dépenses contraintes, la lourdeur des restes à charge pour l'accès aux soins et la perte d'autonomie. Les mesures, déjà très insuffisantes de la loi ASV, sont à en œuvre plus rapidement et les organisations syndicales, dont la FSU, doivent pouvoir représenter les retraité-es dans les nouvelles instances créées.

Protection Sociale

Après l'instauration d'une taxe imposée aux seuls retraités imposables pour financer la perte

d'autonomie, une circulaire concernant le référencement des organismes de protection sociale complémentaire dans la FPE pousse à exclure la garantie "perte d'autonomie" des offres couplées. Le SNES dénonce ce nouveau dévoiement de la solidarité en direction des publics les plus fragiles exposés à des charges financières très lourdes.

Le SNES continue de dénoncer l'immobilisme du Ministère sur le dossier de l'action sociale : quotient familial toujours au même niveau, aucune revalorisation du budget ministériel, difficultés fortes à faire fonctionner les instances.

Non titulaires

Pour les personnels précaires, si le décret du 29/08/2016 induit l'obligation pour tous les Rectorats de mettre en place une évolution de la rémunération des personnels, il ne prévoit toujours pas de plan de titularisation s'adressant à tous ces personnels.

Rentrée 2016

Cette rentrée voit l'application de mesures en collège et en lycée qui ont une réelle cohérence : un projet d'école inégalitaire dans lequel les savoirs ont une dimension utilitariste et non émancipatrice.

La rentrée 2016 a confirmé l'écart grandissant entre les paroles ministérielles et la réalité dans les collèges et lycées de l'académie, et ce sur tous les plans. Les postes non pourvus à la rentrée sont plus nombreux (comme le montre l'exemple des mathématiques dans le Val d'Oise, sur les 191 postes vacants dans l'académie, 135 sont dans le Val d'Oise, dont 67% dans l'Education Prioritaire), symboles d'une crise de recrutement toujours aussi vive, et qui a de graves conséquences, notamment dans les territoires les plus éloignés de la capitale ou qui concentrent les difficultés économiques, sociales et scolaires. Les conditions d'affectation des TZR sont toujours très difficiles.

La sécurité des établissements a pris une grande place dans les discours de rentrée : si elle est importante, il est indispensable de trouver un équilibre dans les annonces et les mesures prises pour ne pas créer un climat anxiogène, à la fois pour les élèves et les personnels. Ces derniers sont une nouvelle fois sollicités, sans avoir été formés et sans aucune perspective de formation aux premiers secours (les personnels ayant été une fois de plus les grands oubliés du discours de la Ministre sur ce sujet). Le SNES-FSU doit être vigilant face à toute dérive sécuritaire dans les collèges et lycées. Le travail des personnels est avant tout un travail éducatif qui passe par un renforcement des équipes de vie scolaires et des équipes pluriprofessionnelles.

Collège

En collège, les classes sont toujours plus chargées. Les premiers jours de mise en place de la réforme du collège confirment les analyses portées par le SNES depuis plusieurs mois : éclatement du cadre national du service public d'éducation, aggravation des inégalités entre établissements, accompagnement personnalisé qui ne l'est pas ou qui devient une variable d'ajustement des services, disparition de dispositifs particuliers sacrifiés sur l'autel du carcan des 26 heures de cours hebdomadaires (notamment ceux qui relèvent de l'éducation aux médias, de l'initiation à la recherche et l'information). Dans certains établissements, l'EPI LCA n'a pu être ouvert à tous les élèves battant ainsi en brèche les arguments ministériels selon lesquels davantage d'élèves auraient accès au latin.

Les manuels scolaires sont un des points noirs de la rentrée : de très nombreux collèges ne disposent pas de tous les manuels commandés, et quand bien même c'est le cas, le renouvellement des collections n'a pu se faire intégralement faute de crédits suffisants. Même dans les disciplines dites prioritaires par la Ministre (maths, histoire-géo, français sur les 4 niveaux, et physique-chimie, SVT, techno en 6eme), le compte n'y est pas.

Les emplois du temps des élèves et des enseignants sont de plus en plus complexes en raison des contraintes imposées par la nouvelle organisation des enseignements (mise en barrettes,

alignements, semestrialisation etc) comme l'ont révélé quelques exemples dans l'académie (6 emplois du temps à l'année, rentrée décalée pour refaire les emplois du temps en urgence durant le premier week-end de septembre). Ces emplois du temps sont un élément de plus dans la dégradation des conditions de travail des personnels, déjà bien mises à mal par la mise en place simultanée de 4 nouveaux programmes.

La profession, et même nos syndiqués, se sont saisis de manière très inégale du mot d'ordre de résistance pédagogique pour plusieurs raisons : renvoi à l'initiative individuelle dans un contexte d'injonctions parfois très fortes de la part de la hiérarchie, alors même que la fragilisation de notre tissu militant rend plus aléatoire et plus difficile ce type d'action. L'absence d'exemples clairs a rendu le mot d'ordre de résistance pédagogique flou, et l'accompagnement présenté en parallèle par le SNES a pu contribuer à affaiblir le mot d'ordre énoncé. Le SNES Versailles s'étonne de la publication de ces documents d'accompagnement alors que le congrès avait rejeté ce principe. Pourtant localement, la résistance existe, sous différentes formes, mais elle se mêle aussi à un sentiment profond de désarroi et de dépossession du métier. Le SNES doit y être particulièrement attentif dans l'élaboration de son plan d'action, pour ne pas se couper de la profession.

La grève du 8 septembre, comme cela avait été pressenti par un certain nombre de sections académiques, n'a pas trouvé un écho favorable auprès des collègues, pris dans les impératifs de rentrée mais surtout parce qu'elle est arrivée après plusieurs mois sans actions fortes impulsées par le SNES. L'absence de perspectives, alors que la réforme est entrée en vigueur a également pesé. Cette grève a certes permis une couverture médiatique inédite de la rentrée, de la dernière semaine d'août à la journée de grève, permettant de donner une réelle visibilité à nos analyses de rentrée, mais la faible mobilisation de la profession a aussi été pointée du doigt au soir du 8 septembre et ne manquera pas d'être exploitée par les pro-réformes de tout bord.

Dans ce contexte, la campagne menée par le SNES dès maintenant doit permettre de mettre en lumière les effets désastreux de la réforme, tout y associant étroitement les collègues et en articulant les temps forts à différentes échelles :

- L'observatoire national des effets de la réforme du collège, acté lors du CN de juin, doit se nourrir d'enquêtes quantitatives à l'image de celle qui a été lancée à la rentrée, mais aussi qualitatives. Des témoignages de S1 présentés dans nos publications, académiques et nationales, permettront de donner davantage de sens et d'inspiration à la résistance au quotidien. L'observatoire pourrait aussi nourrir des interventions dans le débat public.
- Le SNES, comme il l'a toujours fait, doit aussi être en mesure de rassembler les collègues pour débattre, échanger, faire le bilan de la réforme à travers une campagne d'HIS, et de stages départementaux et académiques, en articulation avec les travaux de l'observatoire de la réforme du collège. La section académique a déjà programmé un stage le 14 octobre.
- Les CA de rentrée sont l'occasion de tirer le bilan localement de la mise en place de la réforme (vote de motions, avec des exemples fournis aux S1 et mutualisés), en se rapprochant des élus parents d'élèves, alors même que la FCPE Nationale commence à exprimer quelques doutes sur la mise en place de la réforme comme en attestent quelques interventions médiatiques de responsables nationaux ces dernières semaines.

La voix du SNES doit être sans équivoque, il n'est pas question de demander un moratoire qui entérinerait encore davantage l'acceptation de la réforme, brouillerait notre message auprès des collègues. C'est bien l'exigence d'abrogation de collège2016 et d'ouverture de nouvelles discussions qui doit être portée, sur la base du projet éducatif du SNES, qui doit ainsi être rendu plus lisible pour les collègues et visible dans les établissements.

Lvcées

En lycée, la rentrée s'est faite également sous le signe des promesses non tenues et de mesures qui

cachent une vision de la scolarité aux antipodes du projet de démocratisation du lycée défendu par le SNES-FSU. Les classes sont de plus en plus chargées, en particulier en 1ère, du fait de la non anticipation de l'augmentation des flux d'élèves en raison de la fin du redoublement. La filière STMG se trouve particulièrement déstabilisée, mais d'autres filières également, puisque, pour éviter d'ouvrir de nouvelles divisions de la filière technologique en nombre, le Rectorat de Versailles a donné pour consigne d'affecter des élèves orientés en 1èreSTMG en 1èreES faute de places. La section académique et les sections départementales ont relayé et soutenu les mobilisations locales de rentrée (lycée Corot à Savigny, lycée Cassin à Gonesse) qui ont toutes porté sur la question des effectifs dans les classes.

La situation des doublants de terminale est aussi révélatrice des effets de communication dont la Ministre est désormais coutumière : après avoir annoncé il y a un an, le droit pour les lycéens à redoubler dans leur établissement d'origine, de nombreux élèves ont été obligés de recommencer leur année de terminale dans un établissement qui n'était pas le leur, d'autres sont toujours sans établissement.

L'annonce d'une réforme du lycée à venir par François Hollande doit être un point d'appui pour mener une campagne sur le lycée, en pointant la cohérence des mesures prises depuis la réforme Chatel, et leurs conséquences pour les élèves et les personnels. La question des effectifs, question particulièrement sensible à cette rentrée, devra être au cœur de cette campagne.

Education Prioritaire

Cette année encore, des chefs d'établissements instrumentalisent la pondération de REP+ pour obliger les collègues à participer à certaines réunions. Le SNES doit réaffirmer sa position se battre pour faire respecter les textes existants : cette pondération est une reconnaissance de la difficulté d'exercice dans ces établissements et ne doit pas le moyen d'infantiliser et caporaliser la profession. Le carte des collèges de l'Education Prioritaire est insuffisante, elle doit être élargie sur la

Le carte des collèges de l'Education Prioritaire est insuffisante, elle doit être élargie sur la base de critères discutés, clairs et transparents.

Le SNES-FSU doit aussi rapidement se saisir, à nouveau, de la question des lycées dans l'Education Prioritaire. Les informations données par la Ministre dans un courrier de réponse à un parlementaire du 92, actant la sortie des lycées de l'Education Prioritaire, doivent être fermement dénoncées en pointant les contradictions entre une supposée priorité à la jeunesse et la relégation de la jeunesse des quartiers populaires. Les lycées ont toute leur place dans l'Education Prioritaire, le Ministère a pris dans des engagements allant dans ce sens, annonçant des discussions, l'élaboration d'une carte à partir de critères précis. Le SNES doit dénoncer ces nouveaux renoncements à ces engagements ministériels et mener campagne pour une mobilisation sur ce sujet.

La section académique et les sections départementales soutiennent les actions locales de la rentrée 2016 qui vont dans ce sens (comme la mobilisation du lycée Joliot Curie à Nanterre). La carte de l'Education Prioritaire se jouant au Ministère, les sections académiques et départementales ne peuvent être les seules à porter et relayer cette mobilisation.

Nouveau DNB – évaluation des élèves

Les nouvelles modalités d'évaluation des élèves (nouveau livret scolaire) ainsi que la nouvelle mouture du DNB posent problème. Les informations qui ont parfois été données par les chefs d'établissement lors de la pré-rentrée ont suscité des questions et des inquiétudes chez les collègues. Le SNES-FSU doit donc très vite informer la profession. Le contour des épreuves terminales du DNB laisse entrevoir une organisation problématique si les professeurs concernés sont amenés à corriger une autre discipline que la leur. Il s'agit là d'une nouvelle attaque contre l'identité disciplinaire des enseignants du second degré. Les épreuves orales sont une nouvelle attaque dans le cadre national du service public d'éducation, puisqu'à l'image de l'épreuve d'HDA, elles seront définies localement. Le nouveau livret scolaire est une véritable usine à gaz avec des multiples bulletins et attestations à remplir. La perspective de multiples réunions pour remplir ces livrets est

synonyme d'un nouvel alourdissement de la charge de travail des personnels.

Le SNES-FSU doit être en mesure de mener rapidement une campagne offensive sur les enjeux de ces nouveaux textes (informations à la profession, matériel pour animer des stages et des réunions), mais aussi d'engager l'action sur la base de propositions claires comme par exemple le renseignement et validation du socle seulement lors du conseil de classe du 3ème trimestre en fin de cycle 3 et fin de cycle 4. Les EPI et l'AP ne sont pas des enseignements spécifiques et sont intégrés dans les disciplines, le SNES doit appeler à ne pas remplir ces parties de bulletin.

Cette réforme de l'évaluation des élèves est le dernier étage d'une réforme qui vise à transformer en profondeur le collège, une campagne doit donc s'engager très rapidement pour informer les collègues et dénoncer le projet de la scolarité qu'elle sous-tend.

Réforme de l'évaluation des personnels

L'évaluation est un sujet très sensible pour la profession, a fortiori dans un contexte où le néo-management, en partie enseignée à l'ESEN, devient une des règles de gestion des établissements, entraînant des conflits lourds dans les collèges et lycées. Le système actuel d'évaluation des personnels n'est pas satisfaisant, et une évolution est nécessaire. Mais le projet présenté par le Ministère comporte des points porteurs de nombreuses régressions et qui pourraient, s'ils étaient mis en œuvre, contribuer à caporaliser encore davantage les personnels, loin de nos revendications d'enseignants concepteur de leurs métiers.

Trois points doivent être modifiés dans le projet actuellement présenté: la place du chef d'établissement, l'existence d'un bilan professionnel, et la grille d'évaluation par compétences. Le rôle du chef d'établissement tel qu'il est présenté n'est pas acceptable: il prend une place accrue (évaluation du travail en équipe, de la conduite de projets pédagogiques etc), entrant dans le domaine de l'évaluation pédagogique ouvrant ainsi la porte à de nombreuses pressions sur les enseignants. Cette place prédominante du chef d'établissements aura des conséquences sur la carrière des personnels. Ce renvoi au local permet alors de faire un parallèle avec la loi El Khomri et donc de montrer la cohérence des différentes réformes en cours, qui sont l'application d'un modèle de société néo-libérale. Les entretiens réguliers qui sont prévus en dehors des 4 rendez-vous de carrière sont aussi problématique notamment parce qu'ils s'appuient sur le bilan professionnel, outil qui pourrait vite se retourner contre les personnels concernés et devenir un outil de management redoutable.

La grille d'évaluation, remplie à la fois par l'IPR et le chef d'établissement, doit être dénoncée et refusée pour plusieurs raisons. Elle est construite sur le modèle d'une évaluation par compétences qui se substitue à une notre chiffrée pourtant indispensable en terme de lisibilité de carrière. Ce nouveau mode d'évaluation est aussi une attaque évidente contre le paritarisme (et donc contre notre conception de défense des personnels), puisque la question du recours est pour l'instant complètement éludée.

Il ne s'agit pas de défendre le modèle actuel mais bien de défendre nos mandats. Le SNES doit se mettre en capacité d'informer rapidement la profession, et de construire le rapport de force indispensable pour imposer un projet d'évaluation des personnels plus conforme à ce que nous défendons. La section académique organisera un stage sur ce sujet le 3 novembre.

PPCR

Les mesures du PPCR représentent quelques avancées qui vont bénéficier à toute la profession, mais elle comporte aussi de nombreuses insuffisances (par exemple, revalorisation très insuffisante pour les débuts de carrière, création du 3eme grade qui ne correspond pas à nos mandats et qui vont accroître certaines inégalités). La communication du SNES sur ce sujet doit donc être extrêmement prudente, en mettant en avant, sans les survaloriser, certains acquis, les reliant à notre action. **Dans**

le même temps, il est indispensable de continuer la campagne pour une réelle revalorisation de nos métiers, en mettant en avant nos mandats et en pointant les insuffisances et oublis du PPCR. Comme l'a montré l'exploitation de la suppression de la prime des 3 HSA, d'autres organisations syndicales n'auront pas de scrupules pour exacerber le désarroi et l'exaspération des collègues.

Votants: 31 Pour: 31

Texte adopté à l'unanimité